
PLAN DE COURS
DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Sigle : SOC-8235 **Groupe :** 40
Titre : Théories socioéconomiques
Session : Hiver 2019
Enseignant : Jean-Marc Fontan
Téléphone : 514-987-3000 poste : 0240#
Bureau : A-5276 – Pavillon Hubert-Aquin, 1255 rue St-Denis
Courriel : Fontan.jean-marc@uqam.ca

AVIS À TOUTES LES ÉTUDIANTES ET TOUS LES ÉTUDIANTS

Boîte courriel UQAM

La boîte courriel est activée automatiquement **dans les 48 heures suivant l'inscription à au moins un cours.**

Pour y accéder aller au :

<https://servicesinformatiques.uqam.ca/services/Courriel%20%C3%A9tudiant>

Vous trouverez votre NIP sur votre relevé facture ou votre bulletin d'inscription

REMISE DES TRAVAUX

Au moment de la remise des travaux, les étudiants(es) désireux de les récupérer sont priés d'y joindre une **enveloppe suffisamment affranchie** afin qu'ils leur soient retournés par la poste. **Vous devez conserver une copie de vos travaux** avant de les déposer dans la chute située face au local A-5070 du Pavillon Hubert-Aquin.

Théories socioéconomiques : SOC 8235-40

Descripteur

Dans une perspective épistémologique, analyse de l'émergence, du développement et du renouveau de la pensée sociologique portant sur l'interprétation et la compréhension du rapport « économie et société ». Regard critique sur les différents paradigmes, écoles de pensée et concepts clés mis en scène pour expliquer, à partir d'un regard sociologique, des phénomènes sociaux à vocation économique.

Objectif du séminaire

Le séminaire a pour objet principal de développer, de compléter ou d'approfondir vos connaissances sur la sociologie économique.

Cet objectif sera atteint à l'aide d'une pédagogie de travail de type séminaire.

Plan de travail

- **10 janvier** : Plan de cours & Entente d'évaluation.
 - Syllabus.
 - Entente.
 - Cartographie d'éléments conceptuels.

- **17 janvier** : Quatre postures théoriques pour expliquer le fonctionnement matriciel de la modernité & Une méthode d'analyse critique et praxéologique.
 - *Adam Smith* et la centralité de l'économie – le « Marché » – comme élément épistémique organisateur du « doux vivre ensemble ».
 - *Wilhelm Friedrich Hegel* et la centralité du politique – « l'État », instance privilégiée d'incarnation de la raison – comme contrepartie régulatrice du modèle épistémique promu par Smith.
 - *Alexis de Tocqueville*, face à l'inégalitarisme : l'institution interstitielle que représente la « Société civile ».
 - *Friedrich Engels*, lettres sur le matérialisme historique.
 - Synthèse.

- **24 janvier** : Le passage à la modernité, une logique double de dépassement de l'Ancien Régime.
 - Modernité libérale de *Saint-Simon*.
 - Proposition réformiste puis utopiste de *Robert Owen*.
 - Thème 1 de discussion : article de *Michel Capron* sur *Jean-Baptiste Godin* : révolutionnaire ou réformiste paternaliste ?

-
- **31 janvier** : Les fondements critiques du marxisme
 - *Denis Collin* : Marx et Épicure – le rôle central de la conscientisation dans tout processus émancipatoire.
 - *Friedrich Engels* : Le rôle du travail dans l'histoire.
 - Thème 2 de discussion : *Mathieu Aury* et *Charles Wolfe*, réflexion sur le matérialisme historique, l'héritage des Lumières.

 - **7 février** : La nature institutionnelle et évolutive de l'organisation socioéconomique.
 - *Thorstein Veblen* – théorisation de la dynamique institutionnelle dans une perspective évolutive et la « firme » nouvel acteur du capitalisme.
 - *John R. Commons* – le pouvoir de la négociation et du conflit au cœur des transactions socioéconomiques et de la sédimentation institutionnelle.
 - Thème 3 de discussion : La notion de modèle (*Gabriel Gandolfo*), une application concrète, la proposition théorique moyenne de modèle québécois de développement (*Benoît Lévesque*).

 - **14 février** : Les Écoles de la régulation.
 - La Régulation sociale : *Jean-Daniel Raynaud*.
 - L'École de la régulation : Synthèse de *Pascal Cuvelier*.
 - Thème 4 de discussion : Rapports de consommation et providentialisme (*Paul Bélanger* et *Benoît Lévesque*).

 - **21 février** : Renouveau français de la sociologie économique.
 - École des conventions : Synthèse de *Luc Boltansky*.
 - Thème 5 de discussion : *Luc Boltansky*, l'épuisement de la critique.
 - **Remise du premier travail.**

 - **Semaine de lecture** : 25 février au 1^{er} mars.

 - **7 mars** : Renouveau étatsunien de la sociologie économique.
 - Portrait des nouveaux apports de la sociologie économique étatsunienne par *Bernard Convert* et *Johan Heilbron*.
 - Regard sur le paradigme culturel de la sociologie économique, les travaux de *Viviana Zelizer*.
 - Thème 6 de discussion autour du paradigme du choix rationnel de *Gary Becker*.

-
- **14 mars** : Développementisme et mondialisation.
 - *Jean Renald Legouté* : Cartographie du concept de développement.
 - Repenser la mondialisation : *Saskia Sassen*.
 - Thème 7 de discussion : Division internationale du travail en Genre, *Saskia Sassen*.

 - **21 mars** : Financiarisation et finance solidaire – constats et perspectives.
 - *Jérôme Blanc et ali.*, Pour une sociologie engagée : monnaie, finance et alternatives.
 - La financiarisation en perspective : texte de *Ben Fine*.
 - Thème 8 de discussion : texte d'*Émilien Gruet* – invité, agent de développement au TIESS.

 - **28 mars** : La question écologique est-elle soluble dans le projet moderne ?
 - Point de vue politique de *Bruno Latour*.
 - Point de vue socioéconomique de *Claudette Lafaye* et *Laurent Thévenot*.
 - Thème 9 de discussion : Le front écologie, point de vue de *Delphine Batho* (Haut fonctionnaire, co-présidente de la Fondation verte européenne, elle a publié *La France résiste-t-elle à l'écologie ?* (Le Bord de l'eau, 2016)).

 - **4 avril** : Les recompositions : Utopies concrètes et Épistémologies du Sud.
 - *Jean-Marc Fontan* : L'innovation sociale : Quête du Graal, épopée don quichotienne ou utopie réaliste ?
 - *Julien Talpin* : commentaire critique – *La vie des sociétés* – du livre d'Olin Wright, *Utopies réelles*.
 - Thème 10 de discussion : Un monde sans frontières : une utopie ? Texte d'*Harald Bauder*.
- *La dernière section* – cours 14 et 15 // **11 et 18 avril** // – sera consacrée aux présentations étudiantes. **Remise du travail final : semaine du 15 avril.**

Formule pédagogique

Chaque période de cours sera divisé en deux temps.

- Premier temps, présentation théorique.
- Deuxième temps, période de discussion sur la matière du cours et les lectures du ou des textes proposés. Les textes, sauf exception, sont disponibles sur la plateforme Moodle.

Évaluation

1. Participation active aux échanges à chaque cours : un total de 10 % des points sera accordé à ce travail participatif.

-
2. Plan du travail de fin de session. Il sera à remettre au cours 7, le **21 février**, pour 20 % de la note finale. La proposition de travail devra être approuvée préalablement. Le projet de travail prendra la forme d'un document de 5 à 8 pages, dont :
 - une page couverture ;
 - une section présentation du thème du travail (2 à 3 pages) ;
 - une proposition de table des matières pour le travail final (1 page) ;
 - une bibliographie commentée : de 5 à 10 lignes par référence (article, livre, extrait d'interview, document vidéo, page web) pour 10 à 15 références (2 à 3 pages).
 3. Présentation orale du travail final – au cours 14 ou 15 (**11 et 18 avril**) – pour 30 % de la note finale, temps disponible 30 minutes (exposé + période d'échanges).
 4. Présentation écrite du travail de session, à remettre dans la semaine du cours 15, **entre le 15 et le 19 avril**, pour 40 % de la note finale. Le travail sera réalisé sur une base individuelle : d'une longueur de 20 à 25 pages dactylographiées, interligne 1.0 (Times New Roman) et normes usuelles de présentation et de rigueur scientifique¹. Le travail portera sur un objet ou une question traitée sous l'angle de la sociologie économique. Le travail pourra être en lien avec votre projet de mémoire de maîtrise ou de thèse de doctorat.

Précisions au sujet de l'entente d'évaluation à l'UQAM

Une entente est signée par l'enseignant et les étudiant.e.s du cours dans les deux premières semaines du cours. Cette entente porte uniquement sur les aspects suivants :

- le nombre et les échéances des évaluations ;
- la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale du cours.

Pour tout renseignement supplémentaire, il est possible de consulter les documents suivants :

Règlement 8 de l'UQAM, article 9.4

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT_NO_8.pdf.

Bibliographie de base

Beckert, J. et M. Zafirovski (edit.) (2011), *International Encyclopedia of Economic Sociology*, London, Routledge.

Cusin, F. et D. Benamouzig, (2004), *Économie et sociologie*, Paris, Presses universitaires de France.

Dobin, F., (2004), *The New Economic Sociology*, Princeton, Princeton University Press.

Lévesque B., Bourque G. et E. Forgues, (2001), *La nouvelle sociologie économique*, Paris, Desclée de Brouwer.

¹ Voir : https://doctorat-education.uqam.ca/upload/files/guide_de_presentation_des_memoires_et_theses_version_1.1.pdf.

-
- Raymond (de) A.B. et P.M. Chauvin (2014), *Sociologie économique, histoire et courants contemporains*, Paris, Armand Colin (Cursus).
- Smelser, N. et R. Swedberg, (ed.), (1995 & 2005), *The Handbook of Economic Sociology*, New York, Russell Sage Foundations.
- Steiner, P., (1999, 2005), *La sociologie économique*, Paris, coll. Repères, La Découverte.
- Steiner, P. et F. Vatin, (2009), *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF.
- Triglia, C., (2002 [1998]), *Sociologie économique*, Paris, Armand Colin.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :
www.integrite.uqam.ca
